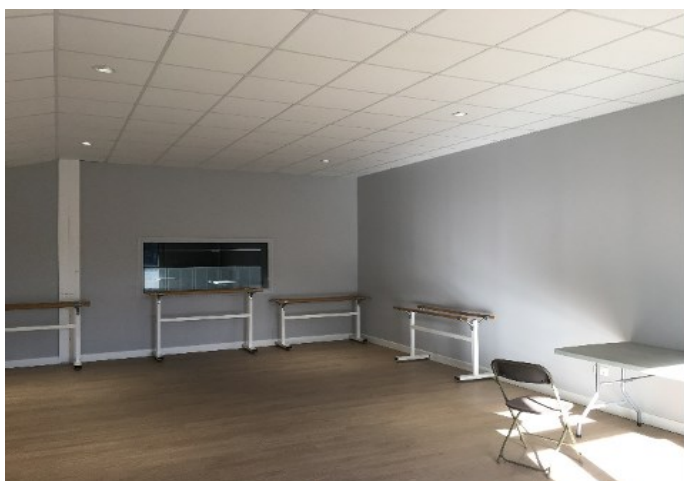


informations municipales / vie associative / à l'école /
près de chez vous / au Sicoval / à votre service

PECHBUSQU'INFO

N°79 Décembre 2020



bulletin municipal de liaison

Site de la commune de Pechbusque

Nous vous rappelons que la commune dispose d'un site internet : Pechbusque.fr que vous pouvez consulter pour trouver des informations sur la commune et vous pouvez disposer aussi d'un utilitaire sur votre smartphone **PanneauPocket** (voir article par ailleurs).

D'autre part, pour ceux qui le souhaitent et qui ne l'ont pas encore fait ou pour les nouveaux habitants, vous pouvez nous envoyer à l'adresse suivante : accueil@mairiepechbusque.fr, votre adresse mail pour que vous puissiez recevoir des informations récentes et importantes très rapidement. Pour cela il vous suffit de nous communiquer votre adresse mail en précisant que vous autorisez la commune à vous communiquer des informations par ce biais et ceci afin de respecter les conditions du R.G.P.D..

Couverture : Salle polyvalente

(1) Grande salle côté extension

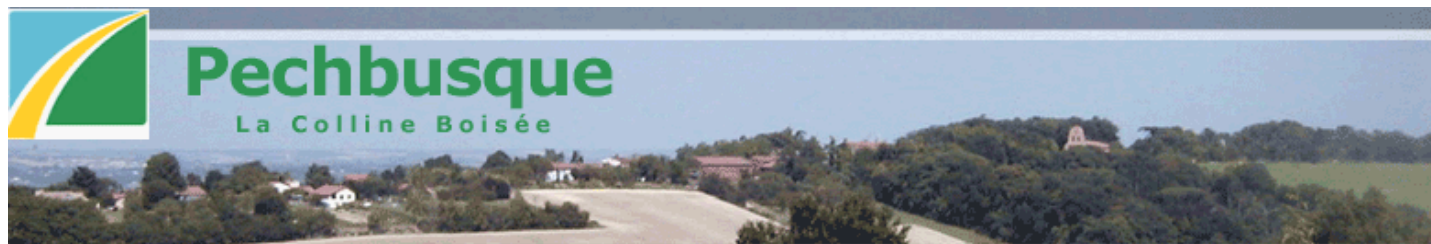
(2) Grande salle côté terrasse

(3) Terrasse

(4) Salle extension côté route

(5) Salle du haut

(6) Hall d'entrée



sommaire

Informations municipales	4-12
Comité des fêtes	13
Mosaïque	14-15
#PourEux	15
Coteaux pour la planète	16
Ecole	17-18
Patrimoine	19-21
Environnement.....	22
Sicoval	23-26
A votre service	27-28

Comité de rédaction de Pechbusqu'info :

André Aoun
Didier Belair
Béregère Bonnet
Patricia Divais
Camille Herbulot
Didier Marty
Pierre Vaisset

Le mot du maire

Bonjour à toutes et à tous

Année horrible, annus horribilis comme dirait Elisabeth. Une année trouble, stressante, éprouvante, pénible, angoissante, difficile de définir l'année qui vient de s'écouler, pour ne pas dire de s'écrouler, avec un espoir que 2021 ne soit pas une copie conforme. Quand j'écris ces lignes nous sommes confinés, quand vous les lirez serons-nous libérés ?

Malgré toutes les entraves et embûches qui se sont dressées devant nous, la commune a continué de fonctionner même pendant les périodes de confinement, il faut en remercier le personnel communal.

Les élections communales ont eu lieu (cela paraît bien lointain), une nouvelle équipe a été élue et j'en profite pour vous remercier de vos votes.

Nous avons pu réaliser les trottoirs le long du Rd95 (Réguo Loungo) et du RD35 (route des Pyrénées), ils permettent d'accéder au centre du village et de le faire en toute sécurité.

Réalisation d'un cheminement piétonnier sur le chemin Lakanal et mise en sécurité entre le chemin de Morève et le chemin des Femmes, réalisation de chicanes pour limiter la vitesse sur cette voirie, la vitesse maximale de 50 Km/h étant rarement respectée. Les nombreux randonneurs pourront s'y déplacer en toute sécurité.

La salle polyvalente a été réhabilitée sur les plans thermique (isolation et chauffage), électrique et accessibilité, avec modification de l'agencement de certaines pièces ; une extension a aussi été ajoutée. Même si elle n'est pas utilisée (Cf le confinement) elle est magnifique disent ceux qui ont pu la visiter. Le terrain de boules et les agrès demandés par nos adolescents sont disponibles en contre bas de la salle polyvalente. Je vous renvoie aux photos de la salle qui illustrent cette revue.

Enfin il faut dire un grand merci à l'équipe des « paniers bio », Béregère et Laureline qui, pendant les périodes de confinement, ont assuré l'approvisionnement en circuit court de tous les produits Bio nécessaire à la « survie » lors de ces périodes. Ce service a vu le nombre de ses utilisateurs exploser et il semblerait que son succès ne soit pas près de s'éteindre.

Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année, en respectant bien sûr les gestes barrières et surtout n'oubliez pas le chiffre magique de 6 prôné par nos gouvernants et comités de salut public.

Didier Belair

Au conseil municipal

Séance du 7 octobre 2020

1) Désignation des délégués au Syndicat Haute-Garonne Environnement

Le Conseil Municipal est informé qu'il y a lieu d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la commune au Syndicat Haute-Garonne Environnement (H.G.E.).

▪ Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

- 1 délégué titulaire : Pierre VAISSET
- 1 délégué suppléant : Adelin BAIGET

2) Désignation des délégués au Syndicat Mixte pour la Réhabilitation de l'ancienne Décharge de Drémil-Lafage

Il appartient à la commune de procéder à la désignation de ses représentants au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi pour la création récente du Syndicat mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage il est nécessaire de désigner de nouveaux délégués à ce syndicat.

▪ Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

- 1 délégué titulaire : Adelin BAIGET
- 1 délégué suppléant : Didier BELAIR

3) Désignation d'un délégué au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Le Conseil Municipal est informé qu'il y a lieu d'élire un délégué titulaire représentant la commune au Comité National d'Action Sociale.

▪ Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

- 1 délégué : Mme Sophie Martin

4) Personnel communal - Augmentation horaire agent technique

Il est nécessaire de porter l'horaire hebdomadaire de l'agent technique, actuellement employée au groupe scolaire, de 28 heures à 29 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} Novembre 2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de porter l'horaire de travail hebdomadaire de Mme Vié Marina à 29 heures à compter du 1^{er} Novembre 2020.

5) Décision modificative n° 4 - Opération d'ordre

Considérant qu'il faut équilibrer les chapitres globalisés d'ordre (D042 et R040) le Conseil Municipal décide de modifier le budget comme suit :

Article 28041512/040 : - 1 700 €

Article 2313/23 opération 140 : + 1 700 €

Article 673/042 : - 500 €

Article 673/67 : + 500 €

6) Décision modificative n° 5 - Travaux salle polyvalente

Considérant le manque de crédit pour le règlement du solde des travaux de la salle polyvalente, le Conseil Municipal décide de modifier le budget comme suit :

- *Article 21318 opération 111 :* + 38 000 €
- *Article 2041512 opération 122 :* - 16 000 €
- *Article 2182 opération 135 :* - 20 000 €
- *Article 2184 opération 101 :* - 2 000 €

7) Déclassement dans le domaine public Communal du terrain sous les tennis

Dans le cadre d'un projet de cession d'un terrain communal situé sur les parcelles cadastrées B235-B237-B238, le Conseil Municipal est informé que ce terrain faisant actuellement parti du domaine public communal, il est nécessaire avant toute cession d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de se prononcer sur l'engagement de la procédure consécutive prévue à cet effet et de procéder au déclassement dans le domaine public.

8) Déclassement dans le domaine public Communal du terrain zone Bounot

La commune de Pechbusque est propriétaire d'un terrain communal situé sur la zone Bounot (Macrolot B d'une superficie de 4200 m²). Dans le cadre du projet d'aménagement d'un espace habitat et commercial la commune souhaite céder ce terrain. Ce terrain fait actuellement partie du domaine public communal, il est nécessaire avant toute cession d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide qu'il convient donc de se prononcer sur l'engagement de la procédure consécutive prévue à cet effet et de procéder au déclassement dans le domaine public communal de ce Macrolot B.

10) Attribution de compensation 2020

Le produit de la fiscalité perçu par le Sicoval est partiellement reversé aux communes sous forme d'Attribution de Compensation (AC) pour tenir compte des charges et produits rattachés aux compétences transférées.

Le SICOVAL a délibéré le 10 juillet 2020 pour voter le montant de l'attribution de compensation pour 2020.

Le reversement de l'AC s'effectue par douzième dès le mois de janvier et nécessite une délibération du Conseil de Communauté autorisant le Trésorier à réaliser ces opérations.

Calcul des AC 2020 :

Les montants d'AC correspondent aux montants d'AC de 2011, desquelles sont retranchés :

- La régularisation des participations des communes du SIVOS, à la charge des communes membres déduction faite de la part sur les investissements à réaliser sur la compétence petite enfance,
- La retenue relative au service commun d'autorisation du droit des sols, présentée en annexe 2,
- La retenue en investissement et fonctionnement relative au transfert de la compétence voirie et stationnement d'intérêt communautaire.
 - Voirie en part investissement
 - Voirie en part fonctionnement (travaux d'entretien, de balayage et de fauchage)

Le Conseil Municipal décide d'approuver les nouveaux montants des enveloppes voirie et des retenues sur AC, et les montants de la retenue relative au service commun d'autorisation du droit des sols, les montants des AC 2020.

11) Opposition au transfert de la compétence plan local d'urbanisme à la Communauté d'Agglomération du SICOVAL

L'article 136 de la loi n°2014-366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové dite « ALUR » du 24 mars 2014 est relatif à l'obligation de transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU), document en tenant lieu, carte communale à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Cet article prévoit que si, à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi ALUR, la communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit au 1^{er} janvier 2021.

Informations municipales - 6 -

Dans le délai de trois mois précédant cette date soit entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 décembre 2020, les conseils municipaux des communes membres de l'EPCI ont la possibilité de s'opposer par délibération au transfert de cette compétence. Dès lors, si au moins 25% des communes. Des membres de la Communauté de communes ou de la Communauté d'agglomération, représentant au moins 20 % de la population totale s'opposent dans ce délai de 3 mois à ce transfert de compétences, celui-ci n'a pas lieu.

Monsieur le Maire présente les raisons qui militent en faveur de l'opposition de la commune à ce transfert de compétence :

- Le PLU de la commune a été révisé et approuvé par délibération en date du 20 novembre 2019,
- La maîtrise de l'aménagement et du développement durable du territoire communal et notamment la définition du PADD du futur PLU, se doit d'être assurée par le conseil municipal élu par les habitants en 2020,
- La population communale n'a pas donné mandat à l'intercommunalité pour établir un document de planification définissant les capacités d'urbanisation de notre collectivité,

Les membres du conseil municipal décident de s'opposer au transfert de la compétence PLU auprès de la Communauté d'Agglomération du SICOVAL, dont la commune est membre.

12) Tarification des occupations des locaux communaux

Il est rendu nécessaire de modifier la grille tarifaire (la dernière datait du 31 mars 2009) suite à l'agrandissement et la rénovation de la salle polyvalente,

Il est demandé au Conseil Municipal de réexaminer les prix de la location des locaux communaux,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'approuver la grille tarifaire de location des locaux communaux figurant dans le tableau ci-après, à compter du 07 Octobre 2020.

- **Particuliers et associations :**

Bâti demandé	Particulier Pech-busque	Ass. syndicale - parti politique et entreprise	Particulier
Salle poly - grande salle	250.00 €	800.00 €	2500.00 €
Salle poly - salle du haut	100.00 €	400.00 €	1000.00 €
Salle poly - extension	100.00 €	400.00 €	1500.00 €
Salle-Poly - Cuisine	100.00 €	100.00 €	500.00 €
Maison des associations	50.00 € / jour	Non louée	Non louée
Ancienne mairie	10.00 € / jour	Non louée	Non louée
Mairie salle sous-sol	100.00 €	Non louée	Non louée
Totalité salle polyvalente	500.00 €	1500.00 €	5000.00 €

Une caution d'un montant de 1500.00 € sera demandée et rendue après un état des lieux ne relevant aucun problème.

Le Conseil Municipal décide d'approuver les nouveaux tarifs des bâtiments communaux.

13) Augmentation des tarifs du restaurant scolaire

Il est nécessaire de revoir le tarif des repas cantine en considérant la hausse générale des prix et des frais de services et annexes liés Il est proposé de fixer les tarifs au niveau de la commune de la manière suivante :

	ANCIEN TARIF	NOUVEAU TARIF
Maternelles	4.00 €	4.10 €
Primaires	4,10 €	4.20 €
Adultes	5,10 €	5.20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré fixe les tarifs des repas de cantine facturés aux familles comme décrits ci-dessus à compter 1^{er} janvier 2021.

14) Groupement de commandes pour la passation des marchés publics d'achat d'électricité 2022-2024 entre le Sicoval, certaines communes et CCAS

Le Conseil municipal est informé que la Communauté d'agglomération du Sicoval et plusieurs communes du territoire envisagent, dans un souci de bonne gestion et d'efficience, de lancer une consultation commune pour les marchés publics d'achat de gaz naturel. Il est proposé de constituer un groupement de commandes entre le Sicoval et les communes volontaires, conformément au Code de la commande publique.

Il est rappelé que les groupements de commandes permettent de coordonner et de regrouper les achats de plusieurs collectivités ou entités publiques en vue de réaliser des économies et de mutualiser les procédures de marché.

Les groupements de commande font l'objet d'une convention constitutive qui est signée par l'ensemble des membres et qui définit les modalités de fonctionnement du groupement.

Le Sicoval assurera les missions de coordonnateur du groupement et à ce titre sera chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation des opérations de sélection du cocontractant pour les marchés visés. Le coordonnateur s'engage, dans la convention, à signer les marchés et chaque membre s'assurera de la bonne exécution des marchés en ce qui le concerne. La commission d'appel d'offre sera celle du Sicoval.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la convention de groupement de commande pour la passation des marchés publics d'achat d'électricité.

15) Groupement de commandes pour la passation des marchés publics d'achat de gaz naturel 2022-2025 entre le Sicoval, certaines communes et CCAS

Le Conseil municipal est informé que la Communauté d'agglomération du Sicoval et plusieurs communes du territoire envisagent, dans un souci de bonne gestion et d'efficience, de lancer une consultation commune pour les marchés publics d'achat de gaz naturel. Il est proposé de constituer un groupement de commandes entre le Sicoval et les communes volontaires, conformément au Code de la commande publique.

Il est rappelé que les groupements de commandes permettent de coordonner et de regrouper les achats de plusieurs collectivités ou entités publiques en vue de réaliser des économies et de mutualiser les procédures de marché.

Les groupements de commande font l'objet d'une convention constitutive qui est signée par l'ensemble des membres et qui définit les modalités de fonctionnement du groupement.

Le Sicoval assurera les missions de coordonnateur du groupement et à ce titre sera chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation des opérations de sélection du cocontractant pour les marchés visés. Le coordonnateur s'engage, dans la convention, à signer les marchés et chaque membre s'assurera de la bonne exécution des marchés en ce qui le concerne. La commission d'appel d'offre sera celle du Sicoval.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la convention de groupement de commande pour la passation des marchés publics d'achat de gaz naturel.

16) Désignation d'un représentant titulaire et suppléant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Il est institué une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et la communauté d'agglomération du Sicoval. Cette commission se réunit lors de chaque transfert de charges et est composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune. Vu le renouvellement des conseils municipaux du 15 mars 2020 et vu la délibération du conseil de communauté du Sicoval constituant la CLECT en date du 05 octobre 2020, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner :

- Délégué titulaire : Didier BELAIR
- Délégué suppléant : Didier Marty.

Salle polyvalente

Les travaux de rénovation et d'extension de la salle polyvalente sont en partie terminés. Il reste quelques réserves à lever et notamment la réfection du sol où des défauts sont apparus.

Les associations ont pu commencer à l'utiliser mais malheureusement sur une durée relativement courte (de septembre aux vacances de Toussaint) en raison des conditions sanitaires liées au Covid 19.

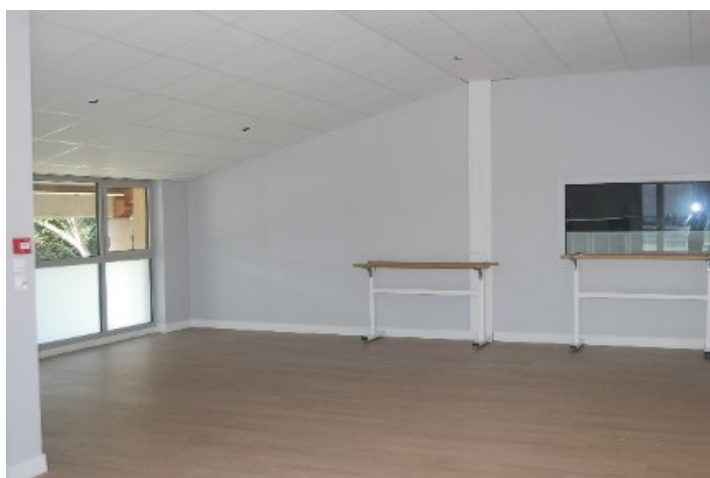
Pour les mêmes raisons il a été impossible de pratiquer à son inauguration avec les habitants de Pechbusque.



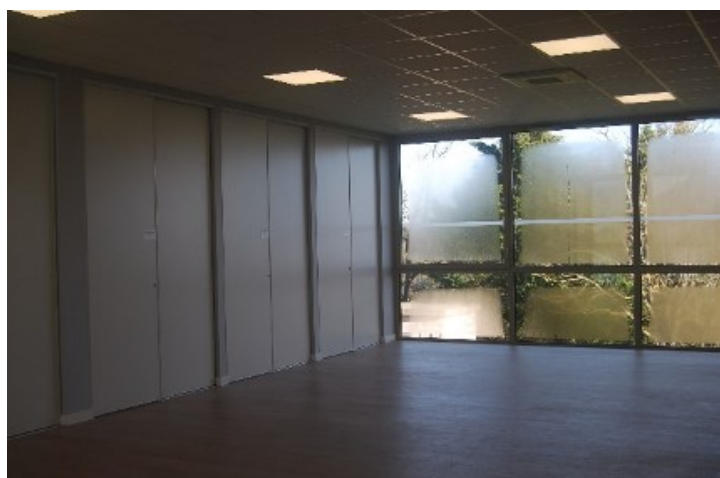
Cuisine



Grande salle



Salle à l'étage



Salle de l'extension

Badges magnétiques

La Mairie a profité de la rénovation et extension de la salle polyvalente pour revoir dans son intégralité tout le fonctionnement des serrures des bâtiments communaux. A ce jour il n'était plus possible de savoir combien de clés étaient en circulation et qui les détenaient.

La Mairie a mis en fonctionnement un badge magnétique avec changement de toutes les serrures de la Mairie, de l'Ecole, de la Maison des Associations et de la Salle Polyvalente avec son extension.

Désormais un badge est remis, moyennant une caution, à une personne clairement dénommée et à qui est attribué en fonction de ses besoins, un accès à un ou plusieurs bâtiments communaux.

Ce badge servira aussi à toute personne désirant louer un bâtiment communal avec une utilisation de celui-ci limité dans le temps.

Agrès et pétanque

En marge de la rénovation de notre salle polyvalente, deux équipements ont été installés sous la nouvelle terrasse.

Il s'agit d'un emplacement supportant deux agrès, une barre fixe et des barres parallèles, et d'un terrain de pétanque

Les agrès ont fait suite à une demande de jeunes gens du village qui nous ont présenté un dossier documenté et étayé. L'utilisation d'agrès de gymnastique est une activité très en vogue chez les jeunes adultes et les adolescents, il semble que cette spécialité ait supplanté la musculation en salle et le crossfit.

Quant au terrain de pétanque, il répond à une demande plus ancienne et qui s'adresse à tous.

Ces équipements de loisirs sportifs de plein air, situés au cœur du village, sont d'ores et déjà très appréciés et très utilisés par nos concitoyens de tous âges.

Au retour des beaux jours, l'emplacement risque de devenir "*the place to be*" à Pechbusque !



Nuisances sonores

Beaucoup de personnes se plaignent de nuisances sonores provenant de travaux de jardinage ou de bricolage. Nous vous rappelons que leurs horaires sont clairement encadrés. Vous vous voudrez bien les trouver ci-après :

- Pour les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30,
- Samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- Dimanche et jours fériés : de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Le panneau d'information dans la poche de tous !

A la recherche d'un moyen d'informer facilement et régulièrement les Pechbusquois, et après avoir envisagé d'équiper la commune d'un ou deux panneaux lumineux ou de vitrines fixes, la Mairie a choisi un système léger, souple, efficace et très peu coûteux.

Ce système français s'appelle "Panneau Pocket". Il nous permet d'envoyer aux Pechbusquois qui le souhaitent des notifications (événements, travaux,...) ou des alertes. Ces informations sont consultables immédiatement sur votre smartphone ou votre tablette si vous avez installé l'application gratuite, et accessible quand vous le souhaitez sur votre ordinateur en consultant simplement le site Panneau Pocket (app.panneaupocket.com) et en sélectionnant Pechbusque.

Ce système équipe déjà de nombreuses communes et communautés de communes françaises.

Il ne collecte aucune donnée personnelle, et vous permet également d'alerter la Mairie si vous constatez un problème de voirie, d'éclairage public ou tout autre dysfonctionnement.

Si vous souhaitez être informés pour participer à la vie de la commune, profitez de ce nouveau système !

Retrouvez toutes les informations et alertes de la Commune sur PanneauPocket

100% Anonyme
Gratuit
sans publicité



Depuis un ordinateur

Lancez votre navigateur internet et tapez dans votre barre de recherche : **app.panneaupocket.com**

Saisissez le nom de la commune, l'intercommunalité, l'école, le syndicat ou son code postal dans le champ de recherche, ou promenez-vous sur la carte de France puis cliquez sur la localisation qui vous intéresse. Tout apparaît ensuite dans le téléphone au milieu de l'écran.



Depuis un téléphone ou une tablette



Ouvrez votre application "PlayStore", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette, puis téléchargez PanneauPocket.



Dans l'application tapez le nom de la commune ou le code postal dans la barre de recherche. Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  pour recevoir les notifications des informations et alertes.

Elections Sénatoriales

Le département de la Haute-Garonne renouvelait le 27 septembre 2020 ses sénateurs pour un nouveau mandat de 6 ans.
Ont été élus :

- ♦ Liste Solidarités et Territoires : M. Claude Raynal et Mme Emilienne Poumirol,
- ♦ Liste Rassemblement, Actions et Réussite pour nos Territoires : M. Alain Chatillon et Mme Brigitte Micouneau,
- ♦ Liste République et Equilibre de Territoires en Haute-Garonne : M. Pierre MEDEVIELLE.

Cérémonie du 11 novembre

Cette année, en raison des contraintes sanitaires liées à la pandémie, la cérémonie du 11 novembre s'est tenue en comité restreint.

Suivant les consignes de la préfecture et du gouvernement, seuls étaient présents les élus et les autorités.

La lettre de la Ministre déléguée à la mémoire des anciens combattants a été lue et une gerbe a été déposée par Monsieur Le Maire au pied du monument à nos morts



Lotissement Bounot

La vie de ce lotissement se poursuit avec la fin des dernières constructions (plus de terrains privés non construits à ce jour).

Les habitations en accession à la propriété sont aussi sur la fin des transferts de propriété entre Promologis et les locataires de ces habitations, preuve s'il en est que les différents acquéreurs se trouvent bien à vivre à Pechbusque.

Le terrain communal (qui se trouve à côté de la Maison Médicale le long de la route qui mène vers Vigoulet) va évoluer vers sa destination finale par une division comprenant 7 parties :

- 2 terrains d'une superficie de 550 à 650 m² à vendre pour de la construction individuelle,
- 1 terrain arboré réservé pour des jeux et agrées,
- 1 terrain pour un accès à la route de Vigoulet,
- 2 terrains pour recevoir des commerces, des services et de l'habitat individuel sous forme d'appartements d'un certain standing, plus des parkings associés,
- 1 terrain pour du parking de jour.

Actuellement nous recueillons l'accord des différents propriétaires avant de procéder à sa division. Ces accords, une fois recueillis, nous pourrions faire passer un géomètre-expert qui effectuera l'opération et la commune pourra ensuite procéder à la vente de ces terrains.

Broyage des déchets verts

Les quatre communes Aureville, Auzeville, Vigoulet et Pechbusque ont fait l'acquisition d'une broyeuse pour les déchets verts communaux afin d'éviter le coût de la mise en déchetterie. Vue la capacité de la machine nous avons décidé d'étendre ce broyage aux déchets des habitants de la commune.

Ce broyage se fera par les employés communaux en apport à un lieu défini (certainement le nouveau cimetière). Les branchages seront apportés soit la veille de la date du service soit le jour même. Chacun amènera ses branchages et repartira avec son broyat. Par contre, si le lieu de dépose devient un dépotoir permanent, ce service ne sera pas maintenu. Donc respect des dates du service, l'information vous sera diffusée par l'application Panneaux Pocket. (voir dans ce numéro les modalités d'utilisation de cette application gratuite pour les habitants de la commune).

**FAITES LE CHOIX
DU BROYAGE !**

La vie de l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) de Pechbusque

Saison 2020/2021



Les petites nouveautés de ce début d'année :

- 4 nouvelles recrues dans l'équipe d'animation
- "1" nouveau protocole sanitaire
- de nouveaux super projets

L'équipe se complète avec l'arrivée de 4 nouvelles recrues : Anaïs, Vincent, Siham et Pauline.

Ils seront là pour accompagner vos enfants tout au long de l'année scolaire avec la motivation et l'investissement maximum.

La crise sanitaire étant malheureusement toujours d'actualité, il a fallu nous adapter quotidiennement aux changements. Les locaux ne nous ont pas permis de faire plus de deux groupes d'enfants afin de favoriser la distanciation au maximum.

Comme chaque année, le premier projet sur lequel les enfants travaillent est : les règles de vie. Ils créent leurs propres règles pour être acteur de leur ALAE et permettent un bon déroulement toute l'année.

Ensuite, enfants et animateurs préparent le premier événement de l'année : Halloween. Nous l'avons organisé le 15 octobre 2020.

Petits et grands ont pu s'amuser en se déguisant par groupe. Une quête avait été imaginée pour permettre aux enfants d'aider le sorcier à retrouver ses pouvoirs afin de faire apparaître la surprise : ils ont évidemment réussi ;)

Malheureusement, et suite aux restrictions sanitaires, nous n'avons pas pu inviter les parents à cette soirée.

Pour la suite, l'événement de la fête de fin d'année civile risque d'être adapté aux différentes contraintes des protocoles sanitaires.

Les différents projets de l'ALAE vont être axés autour de l'écocitoyenneté, du vivre ensemble, et de l'épanouissement de chacun. Les enfants seront impliqués quotidiennement et l'équipe d'animation sera leur support.

A très vite pour de nouvelles aventures !

L'équipe d'animation



Se réinventer ...

Le Comité des Fêtes organise des événements qui font battre le cœur de la commune, parmi lesquels le vide-Grenier et la fête de la rentrée. Ceux-ci n'ont pu avoir lieu dans leur format initial cette année. Rassurez-vous, ce n'est que partie remise !

Attachés à la convivialité et profitant d'un court répit sanitaire, nous étions tout de même nombreux à nous retrouver le 3 juillet pour une soirée Karaoké-Foodtrucks organisée par le Comité des fêtes et le Pechbusque Café.



A l'heure où le marché de Noël des créateurs est en pleine préparation, le comité des fêtes de Pechbusque tente de se réinventer pour faire de nouvelles propositions à tous-tes les pechbusquois-ses.

Ainsi, dès que la situation sanitaire le permettra, nous aimerions vous proposer des soirées Cinéma et Théâtre. Nous réfléchissons également à organiser la venue de foodtrucks (spécialités du monde, crêpes, caviste, ...) qui proposeraient de la vente à emporter les vendredis soirs, pour le plus grand bonheur des cuisiniers-ères;)).

Si vous avez des idées, des suggestions, n'hésitez pas à nous les partager en les déposant dans la Boîte aux lettres du comité (à côté de la porte d'entrée de la maison des associations, Place Gilbert Chapuis) ou sur la page Facebook du comité "Comité des fêtes Pechbusque" ou enfin à comitedesfetes.pechbusque@gmail.com.

En attendant de partager de futurs moments de convivialité, prenez soin de vous et de vos proches.



L'association Mosaïque



L'association MOSAÏQUE est principalement gérée par une équipe de bénévoles aidés efficacement par Sens'actifs pour les questions administratives et comptables.

Son but principal est de permettre aux habitants des coteaux de se retrouver pour pratiquer une activité sportive ou culturelle (pour petits et grands), la promotion du bien-vivre et de la solidarité locale avec une offre de paniers Bio proposant des éléments de plus en plus variés ainsi que des moments de rencontres et d'échanges.

MOSAÏQUE est connue et reconnue comme une association qui propose un large panel d'activités qui sont encadrées de façon professionnelle par une équipe de salarié.e.s et d'intervenant.e.s provenant d'associations partenaires ou ayant un profil autoentrepreneur.

Les principales activités de l'association sont:

- le sport enfant avec
 - * l'éveil sportif pour les 3 / 4 ans
 - * l'école de sport pour les 5 / 7 ans
 - * le tennis pour les 5 / 10 ans
 - * le hip hop pour les 7 ans et plus
 - * une nouveauté : la danse moderne jazz pour les 7 / 12 ans
- le sport et le bien-être adulte avec
 - * une 10 de cours de gymnastique (renforcement musculaire, stretching, cardio, gym du dos , gym douce, fitform (nouveau) et yoga dynamique
 - * la sophrologie (nouveau)
 - * l'accès aux 2 terrains de tennis
 - * la danse africaine
 - * une nouveauté : la danse moderne jazz pour les adultes
- les paniers bios (voir l'article dédié)
- la musique avec
 - * cours individuels enfant/adulte de Piano et Guitare
 - * la chorale

L'association MOSAÏQUE est en lien continu avec la mairie de Pechbusque, principalement au sujet des travaux de la salle, le forum des associations - dont le succès est de plus en plus grandissant- et le Pechbusqu'info . Elle travaille aussi en collaboration avec l'ALAE et l'école ce qui permet aux enfants de pratiquer le tennis entre 12 h et 14 h.

Fort de ces 270 adhérents dont au moins la moitié qui habitent la commune, l'association perdure grâce à la diversité de ses projets qui s'équilibrent les uns les autres et ceci permet de tester de nouvelles activités

Les activités 2019/2020 ont été bousculées avec l'impact du 1er confinement. Des remboursements ont été proposés pour les adhérents suite à l'annulation des cours dus à ce confinement. L'esprit de solidarité et les efforts collectifs des adhérent.e.s ont permis à l'association d'avoir subi un faible impact suite à l'annulation des activités du 3eme trimestre. Pour rappel, Mosaïque a fait le choix de maintenir les salaires dans leur totalité (avec une aide partielle de l'Etat) tout comme 50% de la facturation pour les partenaires prestataires (2 professeurs de gym auto-entrepreneurs et les intervenants de l'école de sport, de la danse hip-hop, danse africaine et de la sophrologie) pour la période 2019/2020

La rentrée de septembre a pu se dérouler comme prévue et par chance, le forum des associations a eu lieu sous un soleil éclatant. Tous les cours ont pu être effectués jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Malheureusement, le 2eme confinement nous a obligés à passer par des cours en vidéo-conférence (merci à la mairie pour le prêt des salles, ainsi les prestataires ont pu avoir un débit réseau acceptable) et à suspendre certains cours (chorale, sport enfant)

Mosaïque est en relation permanente avec Sens'actifs et la mairie, afin d'adapter au mieux ses prestations et de donner le maximum de possibilités aux adhérent.e.s

Contact Association Mosaïque - 3 grand rue de la mairie, place Gilbert Chapuis 31320 Pechbusque





L'activité Tennis

L'association Mosaïque a pris la relève pour l'activité Tennis après la gestion par l'association du tennis club Pechbusque.

En partenariat avec Florent Minaire - bénévole chez Mosaïque, Ludovic Guenot enseigne le tennis aux enfants de 5 à 10 ans à travers des cours collectifs d'initiation et de perfectionnement.

Pour les plus jeunes, il travaille sur de petites zones avec des jeux d'habiletés motrices (motricité fine pour une meilleure adresse avec les deux mains sur la raquette, latéralisation avec les hanches et pieds), des jeux de réaction, des échanges sur courte ou moyenne distance avec différentes textures de balles.

Pour les plus grands, on travaille davantage sur la vision centrale, périphérique, panoramique, et sur le son de la frappe.

Pour les plus chevronnés, on répète les gammes et alterne les différents touchers de balles.

Nous tenons à remercier la mairie pour la mise à disposition des terrains de tennis et l'ALAE pour leur support et aide pour permettre aux enfants d'effectuer cette activité pendant la pause méridienne.

Nous proposerons aux tout petits de s'essayer à la découverte de ce sport en 2021 en fonction de l'évolution des conditions sanitaires, des créneaux possibles avec l'ALAE et Ludovic et en fonction de la météo.

Enfin, avec Mosaïque, il est prévu d'organiser au mois de Juin, suivant les niveaux, des matchs entre enfants, des records de passes... les parents, supporters seront les bienvenus.

À bientôt !

Ludovic

Contact Association Mosaïque - 3 grand rue de la mairie, place Gilbert Chapuis 31320 Pechbusque

mosaïque.pechbusque@gmail.com www.mosaïque-pechbusque.org

#PourEux - Une chouette initiative, tournée vers les sans abris

Lancée lors du premier confinement, une livraison de paniers repas auprès des sans-abris Toulousains est proposée par le collectif #PourEux, et rayonne jusqu'à Pechbusque.

Le principe est simple : il suffit de préparer un ou plusieurs paniers-repas fait-maison (soit en cuisinant un repas dédié, soit en prévoyant quelques parts supplémentaires à son propre repas), et de les placer dans des contenants jetables (on ne les récupère pas), du type barquettes en aluminium avec couvercles en carton. S'il est conseillé de privilégier des repas froids, c'est également possible (et apprécié des personnes qui vont les déguster) d'en concocter des chauds, et de les réchauffer juste avant le passage du livreur.



En se connectant sur leur site internet, on renseigne le nombre de parts et l'heure à laquelle on souhaite que le livreur passe récupérer les repas, pour les livrer dans la foulée auprès des sans-abris de Toulouse. Le livreur nous passe un coup de fil, pour préciser l'heure, et le tour est joué ! C'est peu de choses mais cela contribue à égayer un peu le quotidien et le menu des sans-abris, impactés eux aussi de plein fouet par le confinement. A noter que vous pouvez également glisser des couverts jetables, entrées, dessert, mais aussi des produits d'hygiène, vêtements chauds ou couvertures dans le sac. Enfin, vous pouvez également participer en vous inscrivant en tant que livreur bénévole.

Cette initiative a été testée sur Pechbusque, et notre commune figure bien dans la zone desservie par cette chouette initiative. Alors à vos casseroles, pour participer à ce bel élan solidaire !



Plus d'informations sur :

<https://www.toulouscope.fr/clefs-de-toulouse/poureux-toulouse-solidaire-cuisine-sans-abris/>

et sur la page Facebook de #PourEux :

<https://fr-fr.facebook.com/groups/500441207293668/>

(Photos des plats de notre généreuse habitante pechbusquoise)

Photo du site Toulouscope

Coteaux pour la Planète

Le mouvement local de transition écologique a repris du service jeudi 19 novembre 2020.

Ce mouvement est avant tout un mouvement citoyen qui fait appel à l'intelligence collective et aux compétences de chacun. Pour générer un mieux vivre, à moins que ce ne soit un vivre tout court. Chaque participant est parfaitement conscient de l'urgence à agir.

Or, agir est possible quand les actes des individus, mis ensemble, forment des actes de groupe. Ce sera l'œuvre des Coteaux pour la Planète.

Les pistes d'actions qui avaient été explorées au printemps dernier ont été retrouvées, élargies, enrichies et précisées. Ces pistes sont désormais des voies d'investigations et d'action. Les thèmes en sont :

- **Les transports** : penser et organiser covoiturage, pédibus, vélo, TAD ...
- **L'énergie et l'eau** : accès groupés à des fournisseurs d'énergie verte, au photovoltaïque, les économies d'énergies, le stockage de l'eau
- **Les circuits courts** : répertoriage des initiatives existantes (Paniers bio à Pechbusque / marché circuit court de Rebigue / projet de commerces de proximité / mise en valeur des producteurs locaux)
- **Jardins et biodiversité** : plantation de haies, de micro-forêts / fleurissement de friches / plantation de vergers / atelier sauvegarde oiseaux, chauve-souris, insectes, vie du sous-sol)
- **Potagers et vergers nourriciers**
- **Déchets** : réduction déchet / gestion / broyage déchet vert / compost
- **La consommation éthique** : banques, assurances, complémentaires santé
- **Communication et mobilisation** : (statuts associatifs / organisation de cycles / discussion / débats-projection film)
- **Les coteaux pour la culture** : l'imaginaire se libère.

Les citoyens bougent, c'est lancé.

Joignez-vous à nous : acter est une affaire joyeuse.

Contact : coteauxpourlaplanete@mailo.com



L'APE à votre service

L'association des Parents d'Elèves à Pechbusque, au-delà de son rôle de représentant des parents d'élèves, a à cœur de favoriser la convivialité. Ainsi, elle s'associe chaque année aux différents événements festifs proposés par l'équipe enseignante de notre école et les animateurs du service périscolaire ALAE. Dernier événement en date, la fête de fin d'année 2019 dont le thème portait sur les Lumières. Lors de cet événement, l'école avait été décorée par de jolis décors lumineux réalisés par les animateurs de l'ALAE et l'APE avait offert pains d'épices maison, chocolats chauds et sirops pour les enfants, vin chaud pour les parents. Un invité surprise y avait été également convié : le Père Noël !

Malheureusement, le contexte lié à la crise sanitaire n'a pas permis d'organiser d'autre événement depuis mars 2020. La commande de sapin de Noël n'aura donc pas lieu cette année. Cependant, l'équipe de l'APE se tient prête à reprendre les festivités dès que les conditions sanitaires le permettront.



La Pietà de Pechbusque – historique et opportunité d'une restauration

Article de

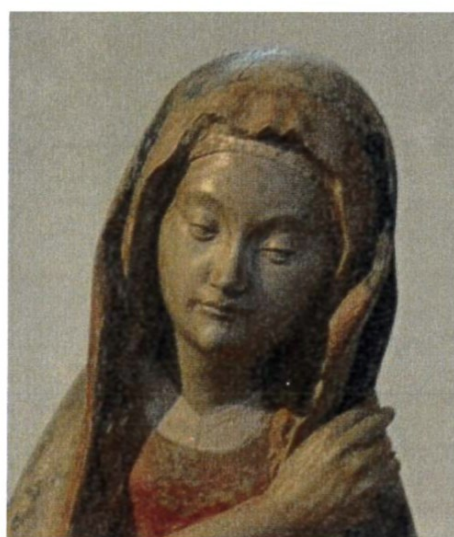
Ariane Dor, conservatrice du patrimoine, DRAC Occitanie et
Jean-Marc Stouffs, restaurateur de peintures murales et bois polychromes

La qualité de la Pietà de Pechbusque est distinguée très tôt, puisque le groupe sculpté est classé au titre des monuments historiques dès 1931. Uniformément badigeonné de blanc comme le montrent des photographies anciennes (fig. 1), il est décapé dans les années 1980 par Nicole Senilh, « restaurateur de tableaux, dorure sur bois, spécialisée en art sacré », à l'occasion de la restauration des intérieurs de l'église. C'est cette même restauratrice qui restaure en 1986 une statue en bois de saint Jacques présentée dans l'église.

Le décapage de la Pietà est alors probablement suivi de masticages pour combler les lacunes, de retouches colorées et peut-être de l'application d'un vernis, comme l'atteste le film brillant qui recouvrait la sculpture (fig. 2).



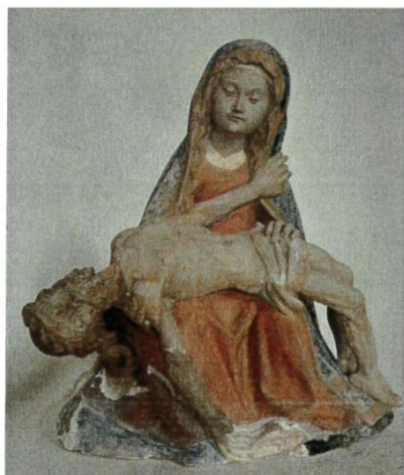
1



2

En 2015, à l'instigation de Nicole Andrieu, alors conservatrice des antiquités et objets d'art de la Haute-Garonne, la commune fait réaliser de nouveaux travaux de restauration sur la Pietà, confiés à Jean-Marc Stouffs, restaurateur de peintures murales et de bois polychromes. La crasse accumulée, des fissures et ce qui est alors interprété comme un développement fongique altèrent la présentation et la conservation de la sculpture.

La restauration réalisée en 2016 a consisté à améliorer l'état de présentation et de conservation de la sculpture (fig. 3). Les interventions ont permis d'éliminer le vernis oxydé qui la recouvrait (fig. 4), ainsi que les coulures des « jus » colorés sans doute appliqués par Nicole Senilh dans les années 1980. Les restes de badigeon blanc, imparfaitement décapés lors de la précédente restauration, ont été dégagés, de même que les mastics de restauration disgracieux.



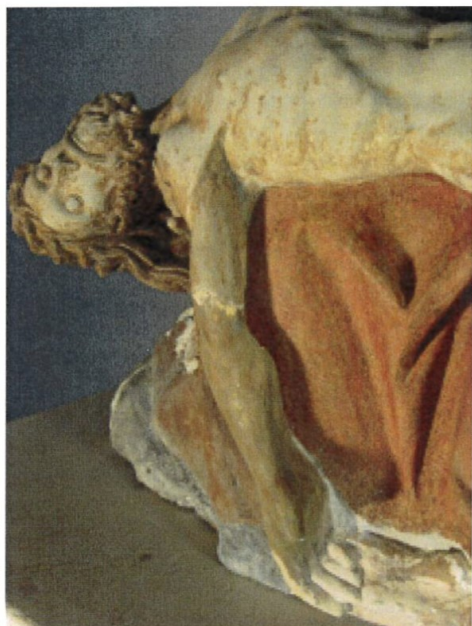
3



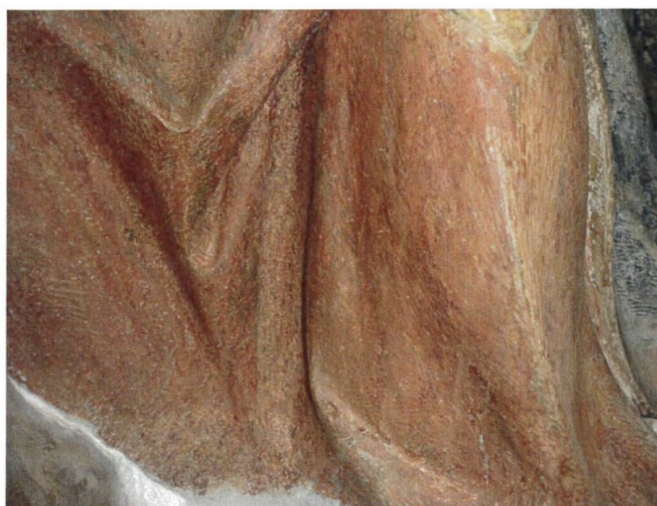
4

Il a été décidé en outre que le complément en plâtre (?) du bras du Christ et de la terrasse, disgracieux après nettoyage de la polychromie, serait maintenu (fig. 5). En effet, la dépose complète de ce complément et la mise au jour de la cassure, de couleur claire, risquait de déséquilibrer l'harmonie de la sculpture.

La commune a donc décidé de réaliser un complément de travaux sur la sculpture pour améliorer la présentation du comblement ancien, par retaille et reprise de la polychromie.



5



6

La restauration menée en 2016 a révélé des restes importants d'une polychromie riche et précieuse.

La robe rouge clair (minium ?), présente des restes de glacis probablement exécutés avec une laque (garance ?) (fig. 6).

Subsistent par ailleurs des rehauts de dorure en plusieurs endroits sur le manteau bleu et sa bordure (fig. 7). Le dégagement du badigeon a révélé une terrasse de couleur verte, que l'on retrouve au revers d'un pli du manteau de la Vierge.



La Vierge de Pitié de l'église Saint-Jacques de Pechbusque

Article de Michèle Pradalier-Schlumberger

Professeur d'Histoire de l'Art médiéval, Université Toulouse II Jean-Jaurès.

Dans l'église Saint-Jacques de Pechbusque est conservée une Vierge de Pitié, ou Pietà, en pierre polychrome, découverte au début du Xxe siècle et classée monument historique en 1931, une œuvre exceptionnelle par sa qualité et qui fait l'objet actuellement d'une restauration par Jean-Marc Stouffs.

Selon l'iconographie habituelle à la fin du XVe siècle, la Vierge assise tient le corps du Christ en travers de ses genoux, la main gauche posée sur sa hanche tandis que la main droite passe sous les épaules. La scène illustre un épisode de la Passion, qui n'est pas raconté dans les évangiles, et qui se situe juste après la Crucifixion et la descente de croix, au moment où Joseph d'Arimathie et Nicodème, après avoir décloué le supplicé, posent le Christ mort sur les genoux de la Vierge. Celle-ci contemple son fils avec une douce résignation, comme le voulaient les mentalités de la fin du Moyen Âge, imprégnées de pathétique. L'épisode suivant, dans les cycles de la Passion, est celui de la Mise au tombeau.

Le corps du Christ, un peu disproportionné, sans avoir cependant les dimensions du Christ enfant que l'on peut voir sur des groupes de Pitié contemporains, pend sur les genoux de la Vierge, tête rejetée en arrière et jambes pliées de l'autre côté, qui soulignent la composition pyramidale du groupe sculpté. Le Christ est vêtu d'unperizonium chiffonné qui découvre largement la nudité du corps et une anatomie évoquée avec un souci de réalisme très visible, en particulier pour la cage thoracique et les jambes. Les bras du Christ dessinent deux obliques, le bras gauche tendu vers l'épaule de la Vierge et le bras droit pendant jusqu'à effleurer le sol. La tête du Christ est ceinte d'une couronne faite de corde nattée, sans épines. Le corps ne porte pas les stigmates laissés par la Crucifixion, traces des clous sur les mains et les pieds, coup de lance au côté droit, gouttes de sang sur le visage, comme le Christ de la Pietà des Récollets du musée des Augustins à Toulouse.

La Vierge est enveloppée dans un grand voile-manteau parsemé de rehauts d'or bordé d'un galon orange lui aussi orné d'or. Le voile plissé sur le front de la Vierge laisse entrevoir un second voile de couleur blanche qui enserre étroitement le visage et laisse échapper la chevelure aux mèches ondulées. La Vierge porte sous le manteau une tunique rouge bordée de blanc au col, qui s'évase entre les genoux en un gros pli à bec profondément creusé. Le visage aux traits menus se caractérise par une bouche très dessinée, un petit menton rond et des yeux étirés, mi-clos, où les paupières s'ouvrent en triangle comme chez les Vierges rouergates contemporaines. Le visage de la Vierge, comme celui du Christ, a été poli, tandis que les vêtements de la Vierge et l'anatomie du Christ portent les traces d'outils, en stries parallèles, laissées apparentes pour faciliter la mise en couleur.

Le style du visage de la Vierge, comme celui du Christ, entouré d'une chevelure et d'une barbe enroulée en boucles serrées, lointain reflet de la manière du Maître de Rieux, s'apparente au foyer de sculpture toulousaine de la seconde moitié du Xve siècle, dominé par Notre-Dame de Grâce du musée des Augustins et la Vierge à l'Enfant du portail de l'église Saint-Nicolas, à Toulouse.

La restauration de la Pietà de Pechbusque a consisté à nettoyer, consolider, refixer les couches colorées, ce qui a permis de retrouver les éléments de la polychromie originelle, en particulier les rehauts d'or. La restauration a fait apparaître une cassure au-dessus du coude du bras droit du Christ, qui a été complété par un bras en plâtre. Au lieu de déposer ce complément, ce qui mutilerait la statue, il a été décidé de poursuivre la restauration en améliorant, par retaille et retouche ce bras disgracieux.

LA PIETÀ EN PIERRE POLYCHROME DE PECHBUSQUE (Xve SIÈCLE)

ET SA RESTAURATION



Projet alternative aux plastiques restauration en restauration collective

Fin des contenants plastiques

Après l'adoption par le parlement la loi EGALIM prévoit la fin des contenants plastiques.

Outre la suppression dès 2020 des couverts, verres jetables, saladiers, paille, etc., s'ajoute l'interdiction d'utiliser des bouteilles d'eau en plastique dans les cantines scolaires et collectives.

Le législateur a prévu la fin de l'utilisation des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique pour la fin 2025.

Il est nécessaire d'entamer dès à présent les démarches pour réduire les pollutions environnementales et les risques de santé liés à l'utilisation des plastiques.

Une étude de faisabilité sur différentes alternatives a été réalisée.

Les matériaux de substitution sont l'inox, la céramique, le verre, et la cellulose.

Le scénario solution mixte/vrac entrées et desserts en barquettes biodégradables pour le plat chaud (cellulose) pourrait être essayé par une commune avant le déploiement progressif sur les autres satellites.

Au delà de l'exigence réglementaire la commune de Pechbusque a impulsé cette réflexion intercommunale conduite à la Commission de Pilotage du Service Commun de Restaurant du Sicoval.



Lutter contre la pollution de l'air, les nuisances sonores, gérer les ressources en eau, préserver la biodiversité, entretenir les espaces naturels et les cours d'eau...

Davantage qu'une action ponctuelle, la protection de l'environnement est inscrite dans l'ADN du Sicoval.

Lutte collective contre les nuisibles



Halte aux chenilles processionnaires !

**A partir de mi-novembre
pensez à retirer les nids de chenille**



*Attention bien se
protéger pour éviter
tout problème
d'urtication*

*Les nids coupés
sont ensuite jetés*

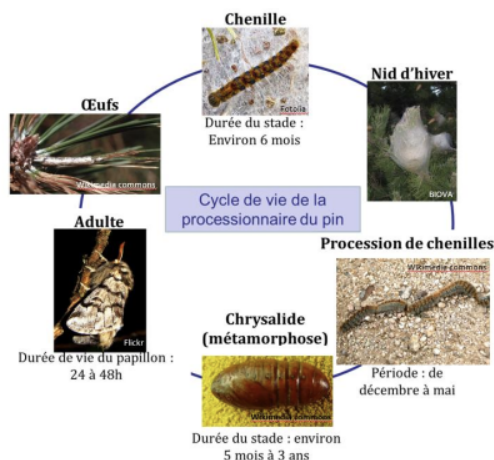
En supprimant les nids des pins à l'automne
vous évitez les processions de chenilles urticantes
au printemps et régulez leur population



La chenille processionnaire (*Thaumetopoea pityocampa*) Le piège à barrière physique

BIOLOGIE :

Les œufs éclos à la fin de l'été laissent émerger des petites chenilles qui se nourrissent la nuit sur l'arbre. Aux premiers froids, elles tissent leur nid d'hiver qui les maintiendra au chaud (jusqu'à +20°C par rapport à la température extérieure). Dès le redoux, les chenilles sortent du nid et partent en procession pour s'enterrer dans le sol et se transformer en papillon. C'est lors de cette phase que le risque d'être en contact avec leurs micro-poils urticants est le plus élevé. Après plusieurs mois de métamorphose dans le sol, les papillons (nocturnes) sortent pour se reproduire en juillet à septembre. Ils peuvent parcourir 3 à 25 km.



Autres Moyens de lutte:

- Raisonner la plantation des espèces sensibles (pins, cèdres, mélèzes)
- Favorisation des oiseaux prédateurs (mésanges, huppés...)
- Favoriser les chauves-souris consommatrices de papillons de nuit
- L'échenillage en hiver
- Le piège à phéromones
- Le traitement au *Bacillus thuringiensis* sur stade larvaire

Attention, là où les chenilles sont passées, il y a risque de trouver des poils urticants !

MOYENS DE LUTTE : Pièges à barrière physique

Le piège à barrière physique permet de lutter contre les chenilles en arrêtant leur descente de l'arbre avant le sol. Il est à placer avant les processions, et est composé d'une collerette pour le tour de l'arbre, d'un sac à compléter de terre et d'un tuyau reliant la collerette à l'intérieur du sac.

Les chenilles, en descendant pour s'enterrer dans le sol, se retrouvent coincées par la collerette. La seule issue est le tuyau les menant aux sacs où, se croyant au sol, elles s'enterreront et se transformeront. Au printemps il n'y a plus qu'à retirer, sans l'ouvrir, le sac et à le jeter aux ordures ménagères avant la période de vol du papillon.

Pour en savoir plus

- Ephytia : <http://ephytia.inra.fr/fr/C/20087/Agir-Processionnaire-du-pin>

- INRA :

www7.inra.fr/urteilim/content/download/2926/29478/.../1/.../plaquette+PP_BDef.pdf

Période d'installation





Les chenilles

(Pyrale du buis, processionnaire du pin...)

Installation de nichoirs à mésanges

BIOLOGIE :

Ces petits oiseaux de la famille des passereaux consomment des insectes et des graines.

En avril-juin, ils pondent 3 à 18 œufs dans des trous d'arbres ou nichoirs qu'ils tapissent de mousse. Ces œufs éclosent après environ une semaine.

Le mâle et la femelle nourrissent les poussins, principalement avec des chenilles (environs 900 becquées par nichée). Ces derniers seront autonomes au bout d'une quarantaine de jours.

Il peut y avoir 1 à 2 pontes par an.

A l'automne, en prévision de cette période difficile, la mésange stocke des insectes sous les écorces, dans des lichens ou les creux d'arbre.



Autres Moyens de favoriser la protection:

- Raisonner la plantation des espèces sensibles (pins, cèdres, mélèzes)
- Favorisation des oiseaux mangeurs de chenilles (mésanges...) et chrysalides (huppes)
- Favoriser les chauves-souris consommatrices de papillons de nuit
- L'échenillage en hiver
- Le piège à phéromones
- Le traitement au *Bacillus thuringiensis*

Attention, là où les chenilles sont passées, il y a risque de trouver des poils urticants !

Comment Installer un Nichoir

L'installation se fait en automne pour permettre aux oiseaux de l'utiliser pour passer l'hiver. Il est important de ne pas les installer trop proches, en période de reproduction, les mésanges sont très territoriales.

Une forme du nichoir en L à l'envers permet de protéger la nichée des prédateurs (chats...).

Il faut installer le nichoir à l'abri de vents dominants et du soleil, à une hauteur suffisante pour leur assurer la tranquillité, mais sans être non plus trop élevé. La taille du trou d'entrée, permet de favoriser l'installation des mésanges

Attention, ne pas toucher au nichoir en période de parade nuptiale (l'odeur humaine peut faire fuir les mésanges). Les nichoirs doivent être nettoyés en automne pour attirer de nouvelles mésanges.

Pour en savoir plus

Ephytia : <http://ephytia.inra.fr/fr/C/20087/Agir-Processionnaire-du-pin>

INRA : document pdf

www7.inra.fr/urtilim/content/download/2926/29478/.../1/.../plaquette+PP_BDef.pdf

La processionnaire du pin

Thaumetopoea pityocampa

Quel est ce papillon ?



Il mesure 3,5 cm et ravage les pins voire les cèdres, douglas et mélèzes

Les chenilles cheminent en file indienne, du nid collectif d'hiver vers le lieu de nymphose, comme une « procession ».



Une chenille chrysalidée peut vivre dans le sol durant 5 ans.



Quels sont les moyens pour lutter ?

Nous vous proposons la combinaison de trois méthodes afin d'agir sur les populations de l'insecte tout au long de l'année :

L'HIVER

- ♦ L'éco-piège pour éviter les désagréments des processions et limiter les populations à venir



Placé durant l'hiver, il permet de piéger sans danger les chenilles qui descendent en procession dans un sac.

Une lutte combinée pour faire baisser les populations

Lorsqu'ils sont accessibles, il est intéressant de couper les nids (échenillage). En combinant toutes ces méthodes, une action est menée sur tout le cycle de vie de la processionnaire. Ses populations sont ainsi fortement impactées.

- ♦ Le nichoir pour favoriser la prédation naturelle



De la nidification au nourrissage des petits, un couple de mésange peut ingérer de 500 à 800 chenilles (3 à 5 nids de processionnaires). Le nichoir doit être en place en janvier - février.

Quels sont les risques ?



♦ Sur les arbres :

Une colonie de chenilles se nourrit de 2 kg d'aiguilles (en poids sec) durant sa vie : cinq colonies peuvent entièrement défolier un pin de 20 ans.

Protégez vous !

En cas de réaction allergique (langue, yeux, poumons) : consulter rapidement un médecin ou un vétérinaire.

♦ Sur les hommes et les animaux de compagnie :

Les chenilles ont des poils urticants de 0,1 mm (à partir du 3ème stade larvaire).



Allergie



Les animaux le plus souvent atteints sont le cheval et le chien



L'ÉTÉ

- ♦ Le piège pour réduire la prolifération de l'insecte en limitant sa reproduction.

Le papillon mâle est attiré par la phéromone (« hormone ») sexuelle de la femelle.

Cette méthode de lutte biologique permet de piéger les papillons avant qu'ils ne se reproduisent : le nombre de chenilles à venir est ainsi fortement limité.

La période d'installation des pièges commence mi-mai / début juin.

Avantage : traitement biologique spécifique à ce papillon sans dégâts sur les autres animaux.



Lors de notre contact

Afin de bien identifier votre besoin, nous vous demanderons de localiser et de nombrer :

- vos arbres touchés et vos arbres à risque (pin, cèdre, douglas ou mélèze)
- le nombre de nids observés cet hiver par arbre infesté
- la distance entre les arbres de la propriété (pièges à phéromones)
- la circonférence des arbres touchés (éco-pièges)



Pechbusque

Sur les chemins de Saint Jacques



Abonnez-vous !

La lettre électronique municipale ou newsletter de Pechbusque est diffusée lors de chaque évènement particulier intéressant les habitants : déneigement, report de collecte des déchets, réunion publique...

Pour la recevoir, rien de plus simple envoyez le message « pouvez-vous m'abonner à la lettre » à l'adresse accueil@mairiepechbusque.fr

Lors des chutes de neige

En cas de chutes de neige, de verglas, il est rappelé que les riverains sont tenus d'assurer la bonne circulation sur le trottoir bordant leur propriété



Annonces

Vous désirez faire paraître une publicité dans Pechbusqu'info ?

Cela est désormais possible suivant les tarifs ci-dessous :

¼ de page noir et blanc	100 €
½ page noir et blanc	150 €
Page noir et blanc	250 €
Page couleur	300 €

Contact mairie de Pechbusque



A votre service - 28 -

Ouverture de la mairie au public :

- Lundi 14h - 19h
- Mercredi 9h - 12h et 14h - 18h
- Jeudi 14h - 18h
- Vendredi 9h - 12h30

La mairie sera fermée le jeudi 24 et le jeudi 31 décembre.

Lorsque la mairie sera fermée sur ses jours et horaires normaux d'ouverture, vous pourrez appeler en cas d'urgence le numéro suivant : 07.77.77.86.36



Numéros utiles

Taxi-bus : 0800 929 929

SAMU : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Garde médicale : 0 805 85 31 31

ERDF dépannage : 09 726 750 31

Gaz (GrDF) urgences : 0 800 473 333

Mairie : tél : 05 61 73 37 54
fax : 05 61 73 48 10

Ecole : 05 61 75 60 27

Sicoval (eau, assainissement, déchets) :
0 805 400 605

Préfecture (serveur) :
08 36 67 31 00

Cinéma Ramonville : 05 61 73 64 64
cine.autan@wanadoo.fr

Cinéma Castanet : 05 34 66 71 52
cine113@free.fr

démarches administratives :
www.haute-garonne.pref.gouv.fr

Etat civil

Naissances

GUILLEMIN FERNANDEZ Rafael né le 15/03/2020

BENZAKOUR Anika, Leyah née le 21/05/2020

ALIZON Leopold, Jean, Walter né le 14/06/2020

ATTARD HUMBERT Mathys, Leon, Joseph né le 01/08/2020

SEGALEN Loane, Emma, Angie, Eléna née le 10/11/2020

Décès

Mme DAMIN née PERON Alice le 03/03/2020.

Mme LEVET née HALBWACHS Francoise, Jeanne, Thérèse, Marie le 30/03/2020

Mr TOUPNOT Alain, Daniel, Yves le 12/09/2020

Mariages

Mr FERRAGE Bruno, Jacques avec Melle CHAPUIS Marion le 18/07/2020.

Mr MONTASSIE Yohan, Michaël avec Melle BENSALÉM Vanessa, Yasmina le 05/09/2020.

Déchetterie pour les habitants

Horaires à Ramonville :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :
9 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 18 h

Samedi et dimanche : 9 h 30 - 17 h

Fermée jeudi et jours fériés

Les colonnes de Pechbusqu'info sont ouvertes aux habitants de Pechbusque qui souhaitent s'y exprimer.

Veuillez noter la prochaine date limite de remise des articles : 15 mai 2021